



## Konkurse - Faillites - Fallimenti

NE

1. **Débitrice: Pro'Imax SA**, Rue du 1er mars 20,  
2206 Les Geneveys-sur-Coffrane
2. **Délai pour contester l'état de collocation:**  
15.03.2013 jusqu'au 04.04.2013
3. **Délai pour contester l'inventaire:**  
15.03.2013 jusqu'au 25.03.2013
4. **Remarques:** But: location d'installations, organisation de manifestations et promotion de l'image en général de Neuchâtel Xamax, par toute forme de recettes publicitaires et de sponsoring, au profit de Neuchâtel Xamax, par la cession de son droit d'image.  
Tous les créanciers concernés, et exclusivement ceux-ci ou leurs représentants dûment autorisés, pourront, sur rendez-vous préalable avec l'office, consulter l'état de collocation ainsi que l'inventaire déposés dans les locaux de l'office des faillites, Epervier 4, 2053 Cernier. Aucune copie ne sera délivrée.  
Est également déposé l'inventaire mentionnant les biens revendiqués. Dans le délai de 10 jours dès le 15 mars 2013, les créanciers peuvent solliciter la cession des droits, art. 260 LP, au sujet des revendications de propriété reconnues fondées par l'administration de la faillite (art. 47, 49, 80 OAOF). A défaut de procéder dans le délai fixé, les décisions de l'office seront définitives.

Office des faillites  
2053 Cernier

00875839

